

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 JANVIER 1852.

Première page:—Correspondance Lyon-naise. Feuilleton:—La Condamnation du Général Custines.—(Suite.)

L'éclatante réparation religieuse accomplie par Louis-Napoléon en restituant l'Église de Sainte-Genève de Paris au culte catholique, inspire à l'Univers les réflexions suivantes :

Le nom de Sainte-Genève est grand devant Dieu et devant les hommes. Sa sainteté future fut promise et sa virginité consacrée, dans des circonstances graves pour l'Église, par saint Germain d'Auxerre, le vain-pour de Pélagie en Orient. Vénérée du pape Chilpéric, père de Clovis, elle en eut des grâces inespérées. Clovis et saint Germain l'armèrent. Elle sauva deux fois Paris de la famine, avec une efficacité, une prudence et un courage incomparables. Dieu, fléchi par ses prières, daigna préserver cette cité des fureurs d'Attila. Depuis, son nom a figuré glorieusement dans toutes les grandes époques de nos traditions nationales. Durant l'invasion des Normands, ses saintes reliques firent un bouclier derrière lequel les Parisiens espèrent et vainquirent. Sous Louis VI, en 1129, protestant passionnément pour la première fois, elles délivrèrent Paris du "mal des arriens," à l'heure même où ce fléau sévissait avec la plus grande intensité. Innocent III consacra la mémoire de ce prodige par l'insertion d'une épitaphe dans le nécrologe de son pontificat. Au quatorzième siècle, elle inspira miraculeusement Jeanne d'Arc. Dans les guerres civiles excitées par le protestantisme, le François Ier à Louis XIII, toutes les reines l'ont spécialement honorée. Elle fut l'âme des ligueurs. Louis XV, délivré par son intercession d'une maladie mortelle, lui fit construire, pour perpétuer le vœu auquel sa guérison fut attribuée, le temple que Louis-Napoléon rend aujourd'hui à l'Église.

En 1791, à la mort de Mirabeau, M. de Pastoret, au nom du département de Paris, vint demander à l'Assemblée constituante de consacrer la nouvelle Église de Sainte-Genève à recevoir les cendres des grands hommes et d'ordonner que les cendres d'Honoré Riquetti (1) y fussent déposées. Le lendemain 4 avril, sur le rapport de Chapelier, l'Assemblée ratifia par un décret la demande du département et vota la célèbre inscription: "Aux grands hommes la patrie reconnaissante." Nous n'avons pas à nous occuper de la pompe des funérailles de Mirabeau. Notons seulement une critique fort singulière, si l'on suit :

Insigne pantalonnade des Pères Conscript. "La pétition du département a en son plein effet... Voilà donc les Pères conscripts se constituant sans pudeur arbitres de la renommée et distributeurs de brevets d'immortalité. Non contents d'avoir usurpé les droits de la génération présente, ils usurpent encore ceux des générations futures. Ce ne sera donc plus à l'histoire à juger les morts, ni à la postérité à faire les réputations; ainsi l'ont décidé les faiseurs de décrets; et pour montrer ce qu'on doit attendre de la sagesse de leurs décrets, c'est à un homme sans mœurs, sans probité, sans âme, qu'ils décernent la première place dans le temple du civisme, on doit être placés les images des bienfaiteurs de la patrie... tels étaient Belzunce, ce digne évêque de Marseille... Sally, Villars, Montesquieu. Au lieu de ces grands hommes, les Pères conscripts ont accordé les honneurs de l'apothéose à un Descartes rêvant fumax par les écartés de son imagination, et dont le nom est fait pour le pays des chimères; à un Voltaire, adroit plagiaire, qui eut l'art d'avoir l'esprit de tous ses devanciers, et qui ne montra d'originalité que dans la finesse de ses flagorneeries; à un écrivain scandaleux qui pervertit la jeunesse

(1) Prénom de Mirabeau.

par les leçons d'une fausse philosophie, et dont le cœur fut le trône de l'envie, de l'avarice, de la malignité, de la vengeance, de la perfidie et de toutes les passions qui dégradent la nature humaine.

"Si cet établissement subsiste, il servira de réceptacle à la tombe académique moderne, à tous les petits ambitieux, etc., etc. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Genève, je protesterais hautement contre ce sanglant affront. Qui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un si cruel outrage."

Savez-vous qui parlait ainsi? c'était Marat. Hélas! il n'échappa point à la canonisation des hébertistes, et il faut avouer qu'il l'avait bien méritée. Cela n'empêche point qu'au fond des caves d'où il flagella la Constituante, en 1791, ne pénétrât quelquefois jusqu'à lui un rayon de bon sens.

Ce fut en novembre 1793, pendant les grandes guillotines et les grandes apostasies, dans ces jours néfastes où toutes les églises étaient vendues et démolies, que la chaise de Sainte-Genève fut portée à la Monnaie, et les reliques qu'elle contenait brûlées en place de Grève. La philosophie triompha alors dans la personne de Chabot et d'Hébert. Nos bis in idem. Malgré l'appui à peu près unanime des sections, elle rencontra cependant des chrétiens et surtout des chrétiens invincibles. De prêtres fuyant, bravant la fureur des terroristes, allaient toujours aux églises tant qu'elles restèrent ouvertes. On leur fit l'honneur de les enchaîner, car la chaise de Sainte-Genève fut enlevée de nuit; on leur fit ensuite l'honneur plus grand de les enchaîner. Chabot et Hébert en parlèrent au conseil-général :

"On nous ennuie; les filles et les femmes publiques se font dévotes; les prêtres les souillent; ne pouvant plus faire ouvertement leur commerce infâme, elles vont dans les églises avec des bréviaires; elles veulent faire ruisseler le sang sur les pavés; elles veulent renouveler avec les prêtres la Saint-Barthélemy."

Les bons prêtres ne se contentaient pas ainsi, au dire de l'hébertiste. Il offrait pour exemple ceux qui venaient, ce jour-là, fraterniser avec la Commune, et dont il est fait mention en ces termes: "Plusieurs ci-devant prêtres, la plupart époux et pères, viennent abjurer leurs vices et déposent leurs lettres de prêtrise." (Ibid.)

Nous n'entrerons pas dans les détails des profanations dont l'Église Sainte-Genève fut l'objet. Toutes ces folies sont résumées par le mot connu: "On n'a pu dépanthéoniser Marat, mais qui pourra démaratiser le Panthéon?"

Napoléon premier Consul, fit effacer le titre de Panthéon. Il rendit ensuite le décret qui dans une séance du Conseil-d'Etat, il avait dit "qu'il était ridicule de changer ainsi la destination d'une église," et "qu'il aviserait également à rendre à la prière l'église qu'on élevait alors sous le titre de: Temple de la Gloire (aujourd'hui la Madeleine)." Par un autre décret (1806), Napoléon créa un chapitre de chanoines pour desservir Sainte-Genève.

Louis XVIII rétablit solennellement le culte public dans cette église, qui fut consacrée et bénie par Mgr de Quélen. L'Évêque de Troyes, Mgr de Boulogne, prononça, dans cette occasion, le discours où il fit cette apostrophe, qui déclara si cruellement alors les oreilles des libres-penseurs: "Sortez, restes impurs, etc." Jusqu'à la révolution de 1830, la Congrégation des Missionnaires de France, de M. Fabbé Rauzan, fut chargée d'y exercer la charge pastorale.

Nous ne voulons pas récriminer contre la dynastie d'Orléans, ni contre les hommes d'Etat qui l'ont si bien servie, pour les principes dont elle était l'expression, et si mal, pour son bien et pour le nôtre. Disons seulement qu'entre les coups de cette main, celui qui pèse le plus sur sa destinée, c'est d'avoir descendu de son piédestal la patronne de Paris, et d'avoir fait disparaître au fronton du temple la détestable formule de la gloire humaine,

oubliant cet anathème des saintes Ecritures: "Ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu."

Les socialistes de 1848 comprirent le mystère du Panthéon, et ils essayèrent de l'approprier enfin aux convictions imposées par ce mot. Le peintre Chenavard fut chargé d'en décorer les murailles d'une sorte de philosophie de l'histoire au point de vue du panthéisme symbolique. On n'a pas oublié les réclamations qui ont eu lieu à ce sujet, ni les réponses hypocrites de la presse démagogique.

Aujourd'hui satisfaction est donnée. L'élu de six millions d'hommes répare, au nom du peuple, le sacrilège commis au nom du peuple. Notre espoir est que cette acte inaugure des temps nouveaux. Nos églises ne seront pas encore une fois dévastées et converties en clubs. Aussi implorons-nous du fond du cœur Sainte-Genève, afin qu'elle ressaisisse efficacement le patronage qui lui est remis. Cette fois, en préservant Paris des barbares, elle en préserva l'Europe entière.

Prosélytisme anglican.

Voici comment s'exprime un journal anglais, The Hall-Advertiser, au sujet du prosélytisme protestant en Irlande; c'est un article auquel le Montreal Witness ferait bien de prêter quelque attention:—

"La comédie de la réforme de 1825 continue maintenant ses progrès dans toute l'Irlande. Tous les vieux contes commencent à revivre, et les légendes sur les paysans irlandais qui adoraient les idoles de pierre, font actuellement le sujet de toutes les conversions. Nous avons tous entendu dans les derniers mois, qu'on a fait grand bruit dans le diocèse de Cashel de la conversion d'un grand nombre de catholiques à la foi protestante. Nous apprenons que les convertis appartiennent tous au bas peuple et qu'ils l'écrivent leurs revenus semestriels des fonds créés par les personnes qui s'adonnent au prosélytisme. L'évêque de Cashel trouvait l'église pleine de personnes désirant l'imposition des mains épiscopales et palpitant du désir de rendre témoignage de leur horreur du péché. Aussi le révérend docteur Darby fit distribuer parmi eux des habitement en abondance et tout ce qui manquait à leurs premiers besoins. Jusque là, l'œuvre de la conversion avait un plein succès; mais dès lors les difficultés surgissent. Le dimanche suivant le plus grand nombre des convertis, bien mis aux frais d'amis du prosélytisme, se présentèrent aux chapelles catholiques de Don, Cappamore et Nicker, toutes dans le voisinage de l'église de Drogheda, et déclarèrent solennellement, en présence des congrégations catholiques assemblées, que la fin et le fruit leur avaient fait prendre l'apparence de se convertir, et qu'ils étaient dans leurs cœurs aussi bons catholiques qu'ils le furent avant leur conversion; mais l'avaient jamais été. Après qu'ils eurent exposé les motifs de leurs actions, un grand nombre furent de nouveau acceptés dans la sein de l'Église de Rome. Mais qu'arrive-t-il?... Lorsqu'ils ne furent plus trouvés dans les églises anglicanes, on leur demanda la restitution de leurs vêtements, comme étant donnés à des protestants et non pas à des catholiques. — Les prétendus convertis refusèrent en disant que les vêtements qu'ils avaient reçus étaient la récompense de leur soumission aux rites de la confirmation. Les paysans, nonobstant toutes les contraintes exercées sur eux, persistent à garder les vêtements, disant toujours qu'ils ne sont pas le prix de leurs âmes, mais du scandale qu'ils ont donné à leurs coreligionnaires sur toute la terre.

"N'est-il pas déplorable, n'est-il pas humiliant de voir servir les dons charitatifs des personnes pieuses et zélées à faire des hypocrites et des imposteurs, à les entraîner ensuite à violer les cérémonies les plus sacrées de la société chrétienne? Nous craignons beaucoup que nos missionnaires ne soient les personnes les moins scrupuleuses qui vivent sur la terre. Si seulement ils ont l'espérance de puiser abondamment dans les poches du peuple crédule et de se procurer une vie luxueuse et opulente, il leur est parfaitement indifférent dans quelle condition se trouvent les es-

prits à qui ils donnent le nom de convertis. Les colporteurs en Irlande sont regardés comme des hypocrites qui vivent aux dépens de ceux qui les croient convertis. Les ministres de l'Évangile et tous ceux qui font profession de prêcher la charité, vivent dans les débauches, dans l'opulence, flattent tous les vices d'un peuple corrompu, auquel ils devraient enseigner les mœurs, enseigner les dogmes de la foi, montrer la voie du salut. Ils ne cherchent que leur fortune et leur bon plaisir dans les injures et les calomnies, ils ont une haine insatiable contre des frères, qui, quoique séparés d'eux par la différence de croyance, restent des frères qu'ils devraient aimer et secourir dans l'infortune, qu'ils devraient soulager, quand, faibles et misérables, abattus par la faim, par les souffrances, par un froid insupportable, il ont la mort devant les yeux et succombent sans merci, s'ils ne veulent malgré eux trahir la foi de leurs pères. C'est ainsi que nos missionnaires comprennent la charité, c'est ainsi qu'ils emploient l'argent qui leur est donné pour soulager les faibles et pour contribuer par leur zèle et leur dévouement à la conversion et au salut des âmes."

Le Montreal, voulant devenir grave, ne nous trouve pas sérieux; il nous considère ingénieusement de nous faire. Il nous ferait bien d'obtempérer à cette invitation libérale, car elle ne prête guère à la réplique; mais nous dirons encore (parlant de la licence) que le journal en question ferait mieux d'avancer dans quel but ce qu'il appelle sa politique n'a-t-elle jamais été que le dénigrement redoublé d'un homme au profit d'un autre homme; pourquoi le Montreal ne connut jamais de meilleure polémique que l'impure contre M. La Fontaine en unisson à des hymnes continuel en l'honneur de M. Papineau et de ceux qui approuvaient la position de l'ex-représentant de St. Maurice. Le Montreal, en un mot, en appliquant de la sorte sa maxime de soutenir "les principes et non les hommes" n'a-t-il pas constamment proféré le mépris de nos institutions et l'attachement le moins équivoque à un gouvernement étranger? N'a-t-il pas professé systématiquement l'insulte envers le pays tout entier en flétrissant sa législation, confondant à la fois les représentants du peuple et les ministres dans ses déclamations haineuses? — Voilà le fond de la plume que du Montreal; elle peut-être à ses yeux bien démocratique; mais nous avisons cru que le bon sens qui doit être l'âme de toutes les polémiques, devait inspirer au Montreal une manière plus sérieuse de prêcher des réformes que celle d'exalter M. Papineau afin de chercher, par là, querelle, sans discussion, à M. La Fontaine.

Quel bien ont produit ces déclamations? quel bien pourront elles jamais produire? Le Montreal se fâche des débauches que s'attire elle-même cette démocratie d'un nouveau genre; il a raison; pour lui rendre parfaitement justice, on se contente de la siffler.

Quant au résultat des élections, auquel revient le Montreal, il ne signifierait absolument rien s'il fallait l'interpréter comme le fait ce journal dans un sens à vouloir dire que le peuple vient de députer au parlement des représentants qui, à l'instar de l'organe d'émancipation, n'auront qu'à s'éponoumer dans le vide.

Nous croyons plus véritablement à la liberté de penser que le Montreal ne la pratique. On ne conçoit pas de quel droit ce journal conteste aux autres feuilles celui de le contredire ou l'avantage de le faire avec succès. Qu'il veuille expliquer les omissions de polémique que l'équité lui reproche, il aura encore assez à faire. Quant à prescrire à l'opinion de la suivre dans ses digressions hantées pour en approuver la méthode ou le but, quel qu'il soit, c'est exiger l'absurde et vouloir à peu près l'impossible. Nous le retrouverons, s'il le desire, sur un terrain mieux approprié aux convenances ainsi qu'à l'utilité du journalisme; sur l'arène de la discussion des mesures qu'exigent les besoins publics et, successivement, de celles qu'il serait du devoir de la législature du pays de procurer si elle est en état de le faire. Même sur ce chapitre, nous baisserions le Montreal libre de penser ce que bon lui semblerait sans lui imposer l'obligation de se taire, pourvu qu'une bonne fois il vou-

lût aborder une thèse politique et la raisonner en peu. Il a parlé de son programme. Qui sait si le Montreal est jamais un programme? Sa rédaction n'a encore communiqué ce secret à personne.

Lorsqu'un journal, adoptant un système quelconque proclamé par un autre journal, s'en fait le partisan et n'en devient le défenseur, ce fait seul exprime certainement quelque part l'intention d'une alliance entre les deux feuilles, s'il exprime quelque chose. Le Montreal Canadien est dans cette position à l'égard du Montreal Witness que nous voyions il n'y a pas longtemps citer son confrère à l'appui d'une assertion du Bas-Canada dans les cahiers des élections de décembre. Le Montreal ne nie pas cette coïncidence. Il dit seulement: "Nous prions les Mélanges de croire que nous n'avons aucun contrôle sur le Witness: s'il abuse de nos paroles, s'il nous prête des pensées que nous n'avons jamais eues, ce n'est certes pas notre faute."

Est-ce que le Montreal n'a pas eu la pensée, que lui prête le Witness, d'accuser le clergé catholique de cabales aux élections récentes?

Nous serons juste envers le Montreal Canadien: il n'éprouve aucun penchant pour l'édification du Montreal Witness; nous ne voulons point l'en rendre solidaire. Seulement, quand le Witness vilipende de la manière la plus scandaleuse le clergé catholique; lorsqu'il publie pour le noircir les fabrications les plus obscènes, n'aurions pas le droit de demander au Montreal, qui se dit l'organe des canadiens-français, ce qu'il en pense? Il nous semble que la Minerve et les Mélanges-Religieux ne devraient point être seuls à revendiquer les droits de la justice commune en faveur du clergé catholique du Bas-Canada. Le peu de penchant, au reste, que témoigne le Montreal pour une alliance avec le Witness, justifie pleinement cette observation.

Candidatures Municipales.

QUARTIER DU CENTRE.—M. Harkin est le candidat que l'on désigne pour ce quartier.

QUARTIER ST-ANNE.—Le Pilot annonce les candidats suivants: MM. N. B. Corse, J. Hanley et Larkin.

QUARTIER ST-ANTOINE.—MM. Damase Masson et William Laurie se rendant à une réunion des électeurs, paraissent avoir des chances réelles de succès. M. Atwater qui se présente aussi, ne serait pas assuré de sa réélection.

QUARTIER EST.—La Gazette renvoie à ce quartier M. Louis Marchand qui n'y a pas songé. M. Jérôme Grenier, qui paraît y être populaire à bien juste titre, est l'un des candidats, et M. Joseph Tullin l'autre.

QUARTIER ST-LAURENT.—M. Rollo Campbell invité par un grand nombre d'électeurs à se porter candidat, aurait deux concurrents: MM. J. Whitlaw et B. Devlin, auquel on devrait ajouter M. H. Paré qui a bien les meilleurs titres à ce mandat.

QUARTIER ST-LOUIS.—MM. Louis Marchand et Joseph Grenier y sont accueillis avec faveur. Nous ne savons rien des chances de M. Patrick Riley qu'on leur donne pour compétiteur.

QUARTIER ST-JACQUES.—On parle de MM. Daniel Gorrie, John Graves et Godfrey; mais nous savons que MM. Pierre Labelle et Beau sont deux candidats très réels et bien soutenus par une forte proportion d'électeurs. Le conseiller E. Laroche, se retirait, dit-on, faute d'une perspective assez encourageante.

QUARTIER ST-MARIE.—Le Pilot donne pour candidats à ce quartier: MM. A. Adams, d'Amour, J. Henderson, G. E. Molson et Joseph Lee.

M. Starnes, invité à se porter candidat au quartier Ouest, y aurait consenti. M. MacFarlane est aussi candidat pour la même division municipale.

Nous entendons dire que la voix publique désigne par avance le maire actuel de la cité comme devant être continué dans cet office par l'effet du suffrage populaire. Nous avons pour notre part bien des motifs de penser que

(A continuer.)

PENSÉE.

Les hommes ont été, sont et seront menés par les événements. Il y a une providence.

bligue dans les défilés, où, faute de subsistances, il aurait fallu périr.

Je dis que l'accusé est un négligent, ajouta le témoin, attendu qu'il aurait dû faire punir Thouvenot pour ne lui avoir pas remis ma lettre.

Eh! comment voulez-vous, répliqua Custines, que je le fesse punir, moi qui ignorais si cette lettre existait?

Custines a été averti, continua le témoin, par un bon citoyen, que les prussiens arrivaient; eh bien! il a voulu faire pendre le donneur d'avis. On fut obligé de le faire sauter pour éviter la mort.—En quel temps? — Dans le temps que les prussiens arrivaient. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait, et je le nie.

Custines, continua le témoin, avait placé ces magasins dans des lieux qui n'étaient point sûrs et ne les faisait point suffisamment garder.

J'ai fait à cet égard, répondit l'accusé, toutes les démarches possibles, tant auprès du comité militaire que de celui du salut public. J'en ai même fait des reproches aux représentants du peuple près les armées du Rhin, et ce, en présence des administrateurs, à qui je dis:—Vous voulez donc abandonner nos magasins aux prussiens.—J'ai encore même dans ma correspondance une lettre d'un des administrateurs, qui se plaint de ce que je l'ai traité comme un homme qui avait l'intention de livrer les dits magasins.

Un autre témoin déposa que, quelques jours après l'arrivée de Custines à cette ar-

mée, les patriotes témoignèrent les plus vives inquiétudes sur un règlement qu'il se proposait de faire, et qu'elles augmentèrent lorsqu'ils virent que, dans tel ou tel cas, les soldats seraient fusillés; qu'on remarqua d'abord que, dans ces cas expliqués, la loi ne portait point du tout la peine de mort, et qu'ensuite le général n'avait point le droit de faire de pareils règlements; que la société populaire de Cambrai lui ayant écrit pour lui demander pourquoi il ne faisait point exécuter le décret relatif à l'uniforme national que devait prendre les officiers des troupes de ligne, il ne lui fit point de réponse, ou du moins il ne la fit que longtemps après; que le 30 juin il donna au fil donner pour mot d'ordre, Condorcet, Paris; ralliement, Constitution.

J'ai fait le règlement dont parle le témoin, répondit Custines, contre les désorganiseurs et les fuyards, dont la quantité était effrayante, attendu qu'une partie des officiers était dans les mêmes principes et les favorisait. D'ailleurs ce règlement n'a été fait pour ainsi dire que comme un frein nécessaire pour contenir la discipline, puisqu'il est de fait qu'il n'a jamais été exécuté.

A l'égard de ce que le témoin dépose contre ma prétendue négligence à faire exécuter le décret dont il a parlé, cela n'est point exact, puisque moi-même j'ai donné les ordres pour l'achat de drap bleu un grand nombre d'officiers, prétextant n'avoir point les moyens de s'en procurer. C'est un fait que j'écrivis à Cambrai aussitôt qu'il me fut possible. Ainsi, cette dénonciation que le témoin se plaint à

faire en ce moment contre moi, n'est point fondée, et n'a pas dû être. Il dit que j'ai donné au fait donner le mot d'ordre dont il parle, cela n'est pas encore vrai, puisque je n'étais point alors à l'armée, et que c'est le général Leveneur qui l'a donné en mon absence, et sans m'avoir prévenu.

Étant entré dans le camp, continua le témoin, pour distribuer des à nos braves soldats des journaux patriotiques, tels que le Journal de la Montagne, le Républicain, ou le Journal des Hommes libres, le Père Duchesne, 2 officiers nous arrêtèrent, en nous disant que nous étions des désorganiseurs venus exprès pour faire perdre au général la confiance des soldats. Nous fûmes entourés en peu de temps d'un nombre infini de soldats et d'officiers. Nous continuions notre distribution aux soldats, nonobstant les réclamations d'une partie des officiers, qui ne cessaient de crier que nous étions de la faction Bouchotte, et les agents de Colobour, et ce, en excitant les soldats à nous massacrer. Enfin les deux officiers nous ayant conduits devant Custines, et ayant fait leur rapport, il nous dit avec un visage imposant: Vous êtes des êtres trop méprisables; ou que je m'occupe de vous; de suite il donna l'ordre aux officiers Chéris et Jarry, qui nous avaient arrêtés, moi et mon secrétaire, de nous conduire par devant les représentants du peuple; ce qui ayant été exécuté, l'un d'eux nous envoya à la citadelle de Cambrai, où nous avons resté deux jours.

Il est faux, répliqua Picoté, que ce soit moi qui aie donné les ordres d'arrêter la dis-

tribution de journaux dont parle le témoin. Il est également faux que j'aie tenu le propos qu'il m'impute. Je n'ai jamais dit, vous êtes trop méprisables; le fait est que les représentants du peuple n'ayant fait part d'un arrêté qu'ils voulaient prendre pour empêcher l'introduction et la distribution des journaux qui répandaient des diatribes contre moi, je les priai de m'en rien faire, attendu que les soldats mettraient en parallèle ces diatribes et ma conduite; d'ailleurs les soldats voyaient d'un très mauvais œil la distribution de ces journaux.

J'ai entendu dire, ajouta le témoin, dans les premiers jours de juin, à Custines, que Marat et Robespierre étaient des agitateurs, et que Danton était leur complice.—Comment s'écarterait-il, ou ne les prendra donc jamais dans leurs propres filets!

Je conviens, répondit Custines, qu'à l'époque des derniers troubles de Paris, voyant la convention influencée par la multitude, attribuant cet état de choses à l'impression que faisaient sur le peuple les écrits de Marat et les opinions de Robespierre, j'ai regardé le premier comme un perturbateur, et le second comme un exagéré. Quant à Danton, à qui je connaissais infiniment d'esprit et de talents, n'ayant pas jugé Dumouriez lorsqu'il était auprès de lui, et ne l'ayant pas dénoncé lorsqu'il était de retour, je n'aurais pu m'empêcher de le regarder comme un de ses complices, intéressé à ne point déclamer contre lui.

Hofmann, président de la convention nationale mayennaise, déposa avoir lu dans les journaux que Custines l'avait fait mettre en

prison. Il observe que cela n'est pas vrai, que seulement il l'avait menacé de le faire prendre s'il continuait à parler de lui.

Je ne connaissais pas le docteur Hofmann, répondit Custines; on m'avait dit que c'était un agent des puissances étrangères, soudoyé pour entretenir le désordre. J'ai su depuis que c'était un excellent patriote; son civisme m'a été attesté par plusieurs députés de la convention. J'observe que je n'ai pas dit que je le ferais pendre s'il parlait de moi, mais bien s'il parlait contre la révolution.

Custines me connaissait très bien, répliqua le témoin; je lui avais offert de lui livrer une quantité considérable de fourrages. Il s'était entouré d'un tas d'administrateurs qui étaient ses adorateurs. Ceux-ci faisaient enlever aux habitants leurs provisions, plutôt que d'en aller chercher dans le pays d'Armsstadt et dans le Haguenau. Les paysans qui étaient prononcés pour la révolution furent en peu de temps contre. On se disait: Mais quelle est donc cette liberté dont on nous parle? Après que, je l'eus dénoncé comme ayant négligé ses devoirs il s'avisa de faire planter cinq poteaux dans Mayence pour nous faire aimer la liberté.

(A continuer.)

PENSÉE.

Les hommes ont été, sont et seront menés par les événements. Il y a une providence.